

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

SEANCE DU 25 JUIN 2025

Pouvoirs : 04

Excusé : 01

Absents : 05

*Qui ont pris part
à la délibération :* 23

Date de convocation : 18 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle ARBOUSE, sous la présidence de Mme Annie ESPOSITO, 1^{ère} adjointe.

Présents : Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 18h 43) - M. CLAVE Denis - M. CALMET Pierre - M. LE PEN Jean-Ronan - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. FONTANA Alain - M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. DEZERAUD donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé : M. VINCENT Gilles.

Absents : Mme DEFAUX Catherine - M. BLANC Romain - Mme SAUQUET Adeline - Mme MONTAGNY Nolwenn - M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

**2. RESILIATION DES LOTS 03DB03 – 04DB04 – 17DC04 DE DENREES
ALIMENTAIRES DU MARCHE SIVAAD**

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que la société GFD LERDA s'était engagée par accord-cadre sur les lots :

- 03DB03 : viande fraîche de porc BIO ;
- 04DB04 : viande fraîche d'agneau et de mouton BIO ;
- 17DC04 : viande fraîche de veau, piécée à la demande.

Il est expliqué à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal qu'à la suite des difficultés rencontrées par le titulaire de l'accord-cadre et selon l'article 40.1 du CCAG, l'entreprise GFD LERDA situé RN 7, 83490 Le Muy, a demandé la résiliation de l'ensemble des accords-cadres qui lui avaient été attribués.

Madame la 1^{ère} adjointe précise que les difficultés d'approvisionnement et les augmentations de prix d'achat aux éleveurs ne permettent plus au titulaire de maintenir ses prix en raison des difficultés techniques particulières dont la solution nécessiterait la mise en œuvre de moyens dépassant les montants de l'accord-cadre.

Après avoir donné toutes précisions utiles, madame la 1^{ère} adjointe demande à mesdames et messieurs les membres du conseil municipal d'approuver la résiliation de l'accord-cadre conclu avec la société GFD LERDA.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT